

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **91 (1955)**

Heft 2

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: *Un alerte nonagénaire. — Adieux du président. — Salut du nouveau comité. — Agenda S. P. R. — Vaud: Assemblée des délégués. — Assemblée générale S. P. V. — Commission de revision de la caisse de secours. — Nouveau manuel de géographie. — Nouveaux présidents de sections S. P. V. — Les Mûriers. — Flatteuse promotion. — Vevey-Montreux. — S. V. T. M. et R. S. — Concours de l'E. N. — Rapport du délégué à la Fédération des fonctionnaires et à la Commission paritaire. — Cadet Roussel et Ecolier romand. — Centrale de documentation. — Commission disciplinaire. — Commission locale des émissions radio-scolaires de Lausanne. — O. S. L. J. — Caisse de pensions. — Commission de presse. — Ecole Pestalozzi — Collectivité S. P. V. — Collectivité accidents. — Aimez-vous chanter? — Genève: Un tuyau s. v. p. l — U. I. G. D.: Assemblée du 15 décembre 1954. — U. A. E. E. — Neuchâtel: Comité central. — Nécrologie: † W. Porret. — A. C. N. M. C. P. (Neuchâtel-Messieurs). — Jura bernois: Stella Jurensis. — Examens du brevet d'instituteur et institutrice.*

Partie corporative

UN ALERTE NONAGÉNAIRE

C'est le 1er janvier 1865 que le premier numéro de l'**Educateur** a paru, une année à peine après la fondation de la S. P. R., qui, elle, est du 24 janvier 1864. Le premier rédacteur en fut Alexandre Daguet, le professeur et historien fribourgeois.

L'« Educateur » avait le même format qu'aujourd'hui, il paraissait tous les 15 jours. Que de choses intéressantes on pourrait glaner dans l'imposante bibliothèque que représente la collection complète de ses numéros !

Mais, c'est vers l'avenir que nous devons nous tourner : c'est chaque jour qu'il faut faire revivre l'esprit qui animait nos prédécesseurs, qu'il faut repenser les solutions toujours provisoires données aux problèmes que la vie pose sans cesse devant nous, qu'il faut travailler à réunir les hommes de bonne volonté qui se sentent souvent bien isolés. Notre journal doit prouver qu'à 90 ans, on peut rester jeune et que le contact avec les enfants est la vraie source de Jouvence qui permet de ne jamais abandonner l'espoir et de conserver la foi dans l'œuvre à accomplir.

Voilà un chemin tout tracé pour 1955 et les années suivantes. Nous pouvons nous y engager sans arrière-pensée en nous donnant rendez-vous en 1965, pour fêter le centenaire !

G. W.

Au nom de la S. P. R., comme au nom de l'« Educateur », je tiens à présenter à nos collègues du « Schweizerische Lehrerzeitung » nos félicitations et nos vœux à leur journal qui fête sa 100e année d'existence.

ADIEUX DU PRÉSIDENT

Chers collègues de Romandie,

Au moment où le bureau neuchâtelois dépose le mandat que la Société pédagogique romande lui avait confié il y a quatre ans, il se sent pressé de remercier tous les collègues de nos différentes sections cantonales pour l'appui constant qu'ils lui ont apporté dans sa tâche. En

effet, il ne s'est jamais adressé vainement à un membre de la S. P. R. pour un renseignement ou une enquête sans avoir rencontré bonne volonté et dévouement. C'est un grand réconfort pour un comité de pouvoir compter sur les membres de l'association, de se sentir soutenu et appuyé sans réserves. Ces remerciements vont tout particulièrement aux comités des sections cantonales dont nous nous plaisons à souligner la conscience, l'objectivité et le dynamisme.

Dans le rapport d'activité présenté au congrès de Neuchâtel, nous disions tous nos regrets d'avoir dû enregistrer en cours d'exercice les démissions de nos collègues Porret et Jaquet, respectivement vice-président et secrétaire pendant les deux premières années. Nous avons eu le chagrin d'apprendre le jour de Noël 1954 le brusque décès de William Porret, emporté brusquement dans la nuit alors qu'il avait tenu sa classe la veille encore. Nous consacrons à cet excellent collègue pour lequel la Société pédagogique était une seconde famille, qui fut avec dévouement président de la Section du Val-de-Travers, caissier de la S. P. N. et dont les avis toujours sages et pondérés étaient très écoutés au comité romand, une pensée de reconnaissance émue.

Le comité romand a suivi pendant ces dernières années avec intérêt l'application des thèses du congrès de Lausanne, et il a constaté avec plaisir que la plupart de nos cantons romands s'en étaient inspirés avec bonheur. Le magistral rapport présenté au congrès jurassien bernois par MM. Guéniat et Cramatte a dégagé en les développant tous les progrès et les améliorations que pourra en tirer l'école jurassienne.

Dans son message de clôture, mon prédécesseur Michel, il y a quatre ans, formait le vœu que la S. P. R. et l'école romande puissent continuer à œuvrer dans une atmosphère de paix et de diminution des tensions internationales. Ce souhait s'est partiellement réalisé, puisque ce dernier Noël a été célébré pour la première fois depuis bien longtemps sans que l'hydre de la guerre ensanglante un pays de notre planète. Malgré les divergences qui séparent encore les gouvernements, les contacts entre les peuples se sont heureusement développés de façon réjouissante. Les associations internationales auxquelles nous appartenons, la F. I. A. I. et la C. M. O. P. E. ont fait œuvre constructive et les contacts établis dans les congrès permettent d'envisager une action pour la paix et la collaboration par l'école, toujours plus réelle et efficace.

Pour la première fois, l'Organisation internationale du travail a mis à son programme la situation du personnel enseignant au cours de la session de mai 1954 de sa troisième commission. Cela constitue un nouveau champ d'activité où pourront se développer nos principes d'entraide et de collaboration. C'est en même temps un renversement de procédure dans la voie suivie jusqu'ici pour nos revendications.

Au cours de nos quatre années de présidence de la S. P. R., nous nous sommes efforcé de convaincre nos collègues de la S. P. N. de la nécessité de maintenir l'unité de la section dans l'intérêt du Corps enseignant neuchâtelois et de la Romande. Nous avons aujourd'hui le regret de constater que nos appels n'ont pas été suivis et nous craignons bien que notre chère S. P. N. n'entre dans une ère bien sombre de son histoire.

La dernière assemblée des délégués romands a approuvé l'étude de la création d'un secrétariat romand permanent. Le comité qui dépose son mandat en a fait la proposition et jeté les bases générales. Le bureau genevois devra poursuivre l'étude et, souhaitons-le, assurer la réalisation du nouvel organisme dont l'existence contribuerait grandement à augmenter l'influence du personnel enseignant. Pour la première fois, fin décembre, un agenda S. P. R. s'est proposé de contribuer à renforcer entre les maîtres de Romandie ce sentiment de l'unité que notre structure fédéraliste rend moins apparent. Souhaitons à cet agenda nouveau-né longue vie ; toutes les suggestions tendant à le rendre plus indispensable seront certainement accueillies avec reconnaissance par les responsables.

En terminant ce court message, souhaitons à l'équipe genevoise qui reprend le flambeau une activité heureuse et fructueuse et à tous nos collègues de Romandie de poursuivre leur tâche tout particulièrement délicate et difficile en cette ère de transition où l'âge de la machine prend fin pour faire place, à l'âge de la technique, en s'efforçant de développer chez leurs élèves ce sens de l'humain que la technique a trop tendance à ignorer.

Le président du Comité 1951-54 : G. Delay.

SALUT DU NOUVEAU COMITÉ

Chers collègues,

Avec le dernier feuillet du calendrier de 1954, un comité s'en est allé, dont vous avez pu apprécier les qualités. Avec le premier feuillet de 1955, un nouveau comité s'en vient, dont vous attendez beaucoup, je pense, comme de l'an neuf.

Mais, si les comités passent ainsi, tous les quatre ans, notre association, elle, reste, avec l'œuvre considérable accomplie jusqu'à maintenant : riche héritage qu'il faudra léguer, augmenté, à nos successeurs.

Aussi la tâche première de l'équipe genevoise sera-t-elle d'assurer la permanence d'une société qui nous est chère, d'une société qui doit continuer d'être le trait-d'union entre les éducateurs du Pays romand, mais aussi entre eux et ceux des autres régions de la Suisse, par-dessus les frontières politiques, linguistiques ou confessionnelles.

Ensuite, ce seront les thèses du congrès de Neuchâtel, et plus spécialement les deux dernières, qui devront retenir notre attention. Nous nous efforcerons, avec votre aide, d'en hâter la réalisation.

Enfin, il s'agira de consolider et de multiplier les liens qui nous unissent à tous ceux qui s'intéressent à l'enfant, dans notre pays comme à l'étranger. Grâce au talent et aux efforts des précédents comités centraux, cette tâche nous sera grandement facilitée.

Programme ambitieux peut-être que celui qui vient d'être esquissé, mais programme réalisable si chacun, à sa place et dans la mesure de ses moyens, apporte sa contribution à l'œuvre commune.

Pour terminer, qu'il nous soit permis d'adresser une pensée de gratitude à tous ceux qui ont fait de la S. P. R. ce qu'elle est : nos anciens, qui l'ont créée et animée, ceux qui ne sont plus comme ceux qui vivent

encore et peuvent juger du chemin parcouru ; les comités centraux successifs, et plus particulièrement le comité neuchâtelois qui vient de rentrer dans le rang ; les comités de nos sections, qui maintiennent le contact entre la S. P. R. et les sections cantonales, et entre les membres de ces sections ; vous-mêmes certainement, chers collègues, qui, dans votre milieu, conservez à notre profession sa grandeur et soutenez la cause que défend notre association, celle de l'école populaire. A tous, merci.

Pour le comité central :

A. Neuenschwander, président.

AGENDA S.P.R.

Nous tenons à remercier les collègues qui nous ont fait part de leur satisfaction et de leurs vœux. Nous n'avons naturellement pas la prétention d'avoir pour une première fois répondu à tous les désirs, qui sont nombreux et parfois contradictoires !

Nous demandons instamment aux collègues qui ont reçu l'Agenda à l'examen d'en verser la valeur dans le délai indiqué. Malgré la grande bienveillance de l'Imprimerie Corbaz, — que nous remercions d'avoir établi gratuitement les bulletins de souscription — une tentative de ce genre comporte une certaine marge de risque, que le Comité S.P.R. a assumée avec confiance. A vous, maintenant, chers collègues, de nous dire si l'expérience doit être continuée. Merci à nos collègues fribourgeois et valaisans qui ont souscrit dans un bel esprit de solidarité. Maintenant nous souhaitons à tous de n'avoir à inscrire que des choses agréables dans les 365 cases de l'Agenda S.P.R. 1955. P.

VAUD

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA S. P. V.

L'assemblée ordinaire des délégués est convoquée pour le **samedi 22 janvier 1955**, avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel des délégués.
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 23 janvier 1954.
3. Rapport de la Commission de vérification des comptes de la Caisse de Secours et invalidité S. P. V.
Nomination d'un vérificateur.
4. **Rapports :**
 - a) Cadet Roussel et Ecolier Romand.
 - b) Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud, et Commission paritaire.
 - c) Centrale de documentation scolaire.
 - d) Cinéma scolaire.
 - e) Commission locale des émissions radio-scolaires.
 - f) Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse.
 - g) Délégués à la Caisse de pension.
 - h) Commission pour l'étude des assurances.

- i) Commission de révision de la Caisse de Secours et motion Lavanchy.
- j) Commission de presse.
- k) Ecole Pestalozzi, Echichens.
- l) Assurance maladie-accidents. Collectivité S. P. V. de la Société vaudoise des Secours mutuels.
- m) Collectivité accidents S. P. V. (Mutuelle vaud.)
- 5. Communications et propositions du Comité central.
- 6. Propositions des sections.
- 7. Propositions individuelles.

Comité central S.P.V. et Conseil d'administration.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE S. P. V.

Dimanche 30 janvier 1955, à 14 h. 15, au Casino de Montbenon.

Le Chœur mixte du Corps enseignant de la Broye se produira au début de la séance.

Ordre du jour

- I) **Assemblée de la Société Coopérative Caisse de secours et invalidité.**
 - 1. Procès-verbal.
 - 2. Rapport du Conseil d'administration.
 - 3. Rapport des vérificateurs des comptes.
 - 4. Rapport de la commission Caisse de secours et motion Lavanchy.
 - 5. Budget et cotisation.
 - 6. Modification de l'article 20, alinéa 2, des statuts.
 - 7. Propositions individuelles.
 - 8. Élection statutaire du Bureau de l'Assemblée.
- II) **Assemblée générale S. P. V.**
 - 1. Procès-verbal.
 - 2. Rapport des vérificateurs des comptes.
 - 3. Budget et cotisation.
 - 4. Discussion du rapport du Comité central.
 - 5. Propositions des sections.
 - 6. Propositions individuelles.
 - 7. Élection statutaire du Bureau de l'Assemblée.

Les propositions individuelles ou de sections doivent être communiquées par écrit **au plus tard pour le 20 janvier**, au président de l'assemblée générale : M. F. Barbay, av. du Premier-Mai 16, **Renens**.

COMMISSION DE RÉVISION DE LA CAISSE DE SECOURS

A la suite des décisions prises il y a deux ans, la Caisse de secours alloue les sommes de 100 fr. par mois aux membres de la S. P. V. ayant leur traitement réduit à 75 % et 200 fr. par mois à ceux qui ne reçoivent plus que le 50 % de leur salaire. Ces mesures prises pour venir en aide à nos collègues malades durant de longs mois étaient provisoires et le moment est venu de revoir sérieusement cette question, en tenant compte

des expériences faites. Quantité d'autres points méritent également une étude approfondie, le C. C. a désigné une Commission de trois membres qui s'est mise au travail et qui rapportera à l'assemblée des délégués. Cette même commission étudie aussi les rapports des sections au sujet de la motion Lavanchy (assurance décès). Elle est formée de : Mme E. Jöhr-Barrelet, Granges-Md., MM. Robert Pasche, Lausanne et André Rochat, Premier.

NOUVEAU MANUEL DE GÉOGRAPHIE DE M. H. REBEAUD

Le manuscrit de ce nouveau livre pour les grands est étudié par une commission cantonale. Le D. I. P. a demandé au comité S. P. V. de désigner pour en faire partie un maître du degré supérieur et un maître primaire-supérieur. Ce sont : Maurice Bonzon, Aigle, et Agénor Clavel, La Tour-de-Peilz.

NOUVEAUX PRÉSIDENTS DE SECTIONS S. P. V.

Aigle : Nicod Philippe, Aigle.

Aubonne : Aubert Pierre, Aubonne.

LES MURIERS, MAISON D'ÉDUCATION POUR JEUNES FILLES, A GRANDSON

Cette institution, sœur de notre Ecole Pestalozzi d'Echichens, a demandé à la S. P. V. de désigner un des membres du C. C. pour faire partie de son Comité. Notre secrétaire Charlotte Cornioley a bien voulu accepter cette tâche.

FLATTEUSE PROMOTION

Il n'est pas dans nos habitudes de parler ici de promotions militaires. Cependant notre collègue lausannois **Robert Michel**, ancien président de la S. P. R., secrétaire général de la F. I. A. I. mérite une exception. C'est la première fois en effet — à notre connaissance — qu'un instituteur vaudois est nommé Colonel, commandant d'un régiment d'élite. Nous l'en félicitons chaleureusement.

E. B.

SECTION VEVEY-MONTREUX — CONVOCATION

Nous vous rappelons que, à la suite de la décision prise à l'assemblée d'automne, c'est le **jeudi 20 janvier**, à 17 h., à Montreux, Hôtel des Familles, que notre collègue Albert Schwab présentera la seconde partie de son exposé sur son voyage en U. R. S. S.

Nous vous invitons chaudement à revenir l'écouter nombreux.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORME SCOLAIRE

Aigle : 5-12 et 19 février 1955, à 14 h. au Collège : **Cours de reliure.**

Inscriptions : M. Nicod, instit. Aigle, jusqu'au 31 janvier.

Prix, fournitures comprises : 6 fr. (non-membres : 7 fr.).

Apporter un livre (évent. 2), format roman.

Lausanne : Un **cours de reliure parchemin** est prévu pour fin février. Que ceux qui s'y intéressent préparent un livre : cousu, dos arrondi, mors formés. Ainsi le cours sera d'un seul après-midi.

Lausanne : Cours de confection de marionnettes prévu pour les 5 et 12 février.

Réservez ces dates, des détails seront donnés ultérieurement.

CONCOURS DE L'ÉCOLE NORMALE

Jeudi 23 décembre, les prix suivants ont été décernés pour les travaux de concours présentés en 1954 :

Français :

composition	Mlle Christiane Potterat, 3f A	(1er prix avec félicit.)
composition	Mlle Josette Blanc, 3fA	(2e prix)
composition	M. Roland Curchod, 1gA	(2e prix)
composition	Mlle Renée Waridel, 3fB	(3e prix)
composition	M. Claude Brandt, 3g	(3e prix)
diction	Mlle Lisette Werren, 3fA	(2e prix)
littérature	Mlle Thérèse Benz, 1f	(1er prix avec félicit.)

Mathématiques :

M. Jean Morel, 2g	(1er prix)
Mlle Françoise Delessert, 2fA	(2e prix)
Mlle Josette Séchaud, 3fB	(2e prix)
M. Philippe Henry, 3g	(3e prix)

Physique :

M. Robert Graf, 3g	(2e prix)
--------------------	-----------

Géographie :

M. Vincent Durgnat, 1gA	(1er prix)
-------------------------	------------

Allemand :

M. Aymon Regamey, 3g	(1er prix)
----------------------	------------

Dessin :

Mlle Annie Béguelin, inst.	(1er prix avec félicit.)
M. Jean-Pierre Martin, 2g	(1er prix)

Histoire de l'art :

Mlle Janine Gerber, 3fA	(2e prix)
M. Pierre Liardon, 2g	(2e prix)

Histoire :

M. Raymond Durous, 3g	(1er prix)
-----------------------	------------

Modelage :

M. Philippe Tille, 1gB	(1er prix)
------------------------	------------

Chant :

Mlle A.-M. Dubuis, instit.	(1er prix avec félicit.)
Mlle Liliane Lugrin, 1f	(1er prix avec félicit.)
Mlle Jacqueline Maget, inst.	(1er prix)
Mlle Françoise Baatard, 1f	(1er prix)
Mlle Janine Cuendet, 1E	(1er prix)
Mlle Lise Inaebnit, 2E	(1er prix)
Mlle Lucie Neyroud, 2fA	(2e prix)
Mlle Nelly Roulet, 2fB	(2e prix)
Mlle Janine Rempp, 3fA	(2e prix)
Mlle Marlyse Epitoux, 2E	(2e prix)
Mlle Viviane Corthésy, 3fB	(3e prix)
Mlle Marianne Chappuis, 1E	(3e prix)
M. Pierre Guex, 3g	(3e prix)

Violon :

M. Roland Curchod, 1gA	(1er prix avec félicit.)
M. Gérard Capt, 1gB	(2e prix)

Cartonnage :

Mlle Eliane Gonthier, 3fA	(1er prix)
---------------------------	------------

Couture :

Mlle Micheline Cottens, 2fA	(1er prix avec félicit.)
Mlle Gabrielle Mudry, 2fA	(1er prix avec félicit.)
Mlle Janine Monnard, tr. aig.	(1er prix avec félicit.)
Mlle Betty Duvoisin, tr. aig.	(1er prix)
Mlle Ruth Dovat, 2E	(2e prix)

RAPPORT DU DÉLÉGUÉ S.P.V.

à la Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers
de l'Etat de Vaud et à la Commission paritaire

La « *Fédération* » est toujours présidée, avec une droiture et un cran remarquables, par M. Camille Freymond ; Me Margot en reste le clairvoyant secrétaire central. Notre président, P. Vuillemin, représentant du C.C., et le soussigné continuent à défendre les intérêts du corps enseignant primaire au sein de cette association.

Le travail du Comité central de la Fédération est d'étudier les problèmes que posent le « Statut » et la Loi sur la Caisse de Pensions (L.C.P.). Tous les cas soumis à la Commission paritaire et à l'assemblée des délégués de la Caisse de pensions sont préalablement débattus dans le cadre de la Fédération. Cette année, la besogne n'a point manqué ! Il faut remonter aux années qui ont précédé l'adoption du Statut par le Grand Conseil pour avoir une idée de l'activité intense durant l'exercice 54.

Citons quelques points essentiels qui ont retenu l'attention du Comité de la Fédération :

Le projet d'arrêté sur les accidents professionnels et non professionnels. Rappelons que seule la première partie de l'arrêté, consacrée aux accidents et maladies professionnels, est entrée en vigueur le 1. 1. 54. Le second chapitre — concernant les accidents non professionnels — devait faire l'objet d'une étude complémentaire en collaboration avec la Fédération du personnel de l'Etat. Cette prise de contact souhaitée par les deux parties a eu lieu, mais aucune entente n'est encore réalisée ; les discussions continuent. Cependant, une solution du problème ne saurait tarder.

Loi sur Caisse de pensions. La situation des *retraités d'avant 1948* a été améliorée en ce sens qu'on a pratiquement supprimé toutes les restrictions à l'octroi de l'allocation complémentaire. On ne tient compte maintenant que du revenu d'une fortune égale ou dépassant 75 000 fr. ; les autres gains et la pension A.V.S. ne sont plus pris en considération (décision du Grand Conseil du 7. 9. 54).

Il va sans dire que cette amélioration ne règle pas encore à notre entière satisfaction le problème des collègues retraités appelés à faire des remplacements.

Les *articles 71 et 91* du Statut ont été modifiés pour améliorer les conditions financières de celui qui est *renvoyé pour justes motifs* : jusqu'alors, il n'avait droit qu'au remboursement par la Caisse de pensions de ses seules cotisations ; désormais, si le renvoi a lieu sans faute de sa part, il pourra bénéficier d'une pension prématurée, calculée selon le taux d'invalidité.

Il est utile, croyons-nous, de rappeler le texte de cet article 71 modifié :

« Cas d'invalidité excepté, le fonctionnaire qui, après dix ans de service, mais avant l'âge de la retraite, est renvoyé pour justes motifs sans faute de sa part, obtient :

- a) s'il a moins de vingt années d'assurance, une indemnité égale, pour chaque année de service, à dix pour cent du dernier traitement assuré ;
- b) s'il a vingt années d'assurance au moins, une pension calculée selon le tableau I annexé à la Loi sur la Caisse de pensions ;

... »

Bien entendu, il ne faut pas exagérer l'importance de ces règles, qui seront rarement appliquées dans l'administration. De plus, elles sauvegardent les intérêts financiers des intéressés. Pourtant, nous n'avons pu nous empêcher d'éprouver certaines craintes pour les membres du corps enseignant.

Les exemples cités dans l'exposé des motifs pour expliquer le renvoi pour justes motifs sans faute de l'intéressé ne sont pas faits pour nous rassurer : « vieillissement prématuré, âge critique de la femme, gendarme trop gros !... ». Jusqu'alors, nous pensions, oh ! combien naïvement ! que c'étaient des cas d'invalidité. On nous avait donné si souventes fois l'assurance, lors de l'élaboration de la nouvelle Loi de retraites, qu'il serait fait un large usage de l'invalidité-métier, ceci afin de tranquilliser un corps enseignant qu'inquiétait l'augmentation sensible des années de service. Il paraît pour le moins surprenant que les arguments invoqués il y a si peu de temps par la S.P.V. pour défendre les 35 et 30 ans de service prévus par notre ancienne Loi, soient admis désormais comme motifs de licenciement.

Nous sommes intervenus, sans succès, pour essayer d'amener un correctif « adoucissant » à cet article 71. Nous gardons cependant l'espoir que les Communes n'abuseront pas de cette arme nouvelle. D'ailleurs, la S.P.V. veillera, avec l'aide de la Fédération, à ce que les droits de ses membres soient respectés.

Nous ne parlerons pas ici des modifications de plusieurs dispositions de la L.C.P. demandées par la S.P.V., et présentées à la Fédération, le rapport présidentiel traitant certainement de la question. Disons tout de même que le déficit technique d'entrée de la Caisse de pensions, qui avait été supputé à 135 millions, semble dépasser ces prévisions. De quoi faciliter les pourparlers futurs... !

Les demandes de modifications de la L.C.P. seront examinées une fois le problème des traitements réglé : ainsi en a décidé avec sagesse la Fédération.

Traitements. Cette question est actuellement le centre d'intérêt et de lutte des T.F. La motion Taux et son renvoi au Conseil d'Etat pour étude et rapport ont incité la Fédération à nommer une Commission — où la S.P.V. était représentée par le soussigné — pour étudier le problème des traitements versés par l'Etat à ses fonctionnaires dans un cadre moins restreint que celui prévu par le motionnaire.

A la suite des travaux de cette commission, la Fédération a pu préciser sa position et s'est arrêtée aux revendications suivantes, valables pour toutes les associations du personnel ; elle demande :

- a) l'adaptation intégrale des traitements des diverses catégories de fonctionnaires de l'Etat à l'augmentation du coût de la vie par rapport à 1939 (avec effet rétroactif au 1er janvier 1954).

- b) Cette réadaptation ne doit en aucun cas porter atteinte aux revalorisations apportées par le Statut en 1947. Il doit être tenu compte de ces revalorisations dans le calcul de la réadaptation, ceci afin de respecter les équivalences établies avec beaucoup de soin lors de l'élaboration de la classification des fonctions publiques cantonales.
- c) Les traitements à prendre en considération doivent être les salaires légaux de 1939 (donc sans tenir compte de la baisse de 10 % décrétée par le Grand Conseil en 1934).
- d) Maintien des suppléments sociaux apportés par le Statut et amélioration de ces derniers.
- e) Incorporation de l'allocation complémentaire au traitement de base.

Concernant les suppléments sociaux, la Fédération s'est prononcée pour le maintien d'un traitement différentiel entre mariés et célibataires ; elle estime que l'allocation mensuelle pour enfant devrait être portée de 25 à 30 fr. En outre, elle demande le versement d'une allocation à la naissance. Enfin, création d'une indemnité ou allocation de résidence. Mais ces suppléments sociaux ne doivent en aucun cas entrer en ligne de compte dans le calcul de la réadaptation.

Les représentants de la Fédération ont pu préciser la position du personnel lors d'entrevues avec M. le Chef du Département des finances et les délégués de l'Etat. Les modifications résultant des revendications présentées par les T.F. devraient pouvoir être soumises au Grand Conseil au printemps prochain. Leur effet rétroactif au 1er janvier 1954 rencontre pas mal d'opposition. Pourtant, nos représentants ont reçu l'assurance que, quel que soit le moment où seront votées ces améliorations de traitement au cours de l'année 1955, elles auront au moins **effet rétroactif au 1er janvier 1955.**

COMMISSION PARITAIRE

La C.P. a été renouvelée cette année pour une période de 4 ans. En ce qui concerne les mandataires de la S.P.V., pas de changement.

En 1954, votre délégué a assisté à 12 séances de la Commission et de sous-commissions : recours à examiner, classification de nouvelles fonctions, tableau d'avancement, durée du travail, projet du Conseil d'Etat fixant les règles concernant l'application légale sur la responsabilité civile des magistrats et fonctionnaires...

Cette énumération incomplète vous donne une idée du travail de la C. P. !

Parmi les points intéressant plus spécialement le corps enseignant, restent en suspens :

- a) le projet d'arrêté sur l'assurance du personnel de l'Etat concernant les risques d'accidents non professionnels,
- b) la question du droit aux vacances et dates de cessation des fonctions du personnel enseignant,
- c) le recours des maîtresses d'ouvrage demandant fort justement une revalorisation de leur fonction.

Au début de 1955, la C.P. aura à donner son préavis sur le projet du Conseil d'Etat concernant l'amélioration des traitements du personnel de l'Etat. N'oublions pas que toute modification du Statut doit être soumise à la dite commission.

Roger Gfeller.

RAPPORT SUR CADET ROUSSEL ET L'ECOLIER ROMAND

Cadet Roussel qui continue à connaître un grand succès compte actuellement 12 000 abonnés environ. Le numéro de Noël 1954 a été tiré à 20 500 exemplaires.

La rédactrice, Mme Chenuz-Meystre, cherche à établir des contacts fréquents avec les enfants ; les uns ne sachant pas encore écrire, elle propose des concours où les gosses peuvent répondre par des images.

L'Ecolier Romand tire actuellement à 8 500 exemplaires, mais malheureusement, malgré les qualités et les efforts de sa rédactrice, Mme Schlemmer-Scheren, le nombre d'abonnés n'est même pas de 8 000 ; il faudrait qu'il soit double pour que le journal puisse tourner financièrement.

Le feuilleton « La Menace du Terribore » qui s'est terminé avec le numéro double d'été est le premier feuilleton qui ait suscité autant de commentaires, presque tous enthousiastes, sauf ceux de certains parents qui regrettaient de ne pouvoir le trouver aussi « éducatif » que les précédents. Aucune critique de cette sorte par contre n'est parvenue du corps enseignant ; les maîtres qui sont chargés de la diffusion du journal sont persuadés qu'un feuilleton plein de rebondissements est la meilleure des réclames. Cependant, afin de tenir compte de certaines critiques valables, le choix pour le feuilleton paru dès le 1er septembre s'est porté sur une histoire aussi vivante que « La Menace du Terribore », mais un peu plus nuancée et mettant en jeu des personnes plus complexes ; il s'agit de « Biggles et l'Eléphant Noir ».

Le numéro de Noël de 1954 offrait un bricolage facile, les tampons à impression en pommes de terre et un plus long et plus délicat « Le carrousel des colombes ».

Relevons les numéros spéciaux ; un sur les autos et sur la circulation, un sur le cirque et un sur les chevaux.

Pour la première fois semble-t-il, des maîtres ont signalé à la rédaction qu'ils regrettaient de ne pas avoir trouvé dans l'Ecolier Romand des travaux réalisables en classe.

Les concours de coloriage ont toujours du succès, mais la moyenne des réponses est souvent quelconque. Ceux de bricolage (animaux à réaliser avec des bobines, boîtes, etc.) ont donné un excellent résultat. Tous ces concours tendent à rendre les enfants plus actifs, plus ingénieux, plus conscients de leurs dons. En 1954, l'exposition toujours gaie et vivante a été présentée à Nyon (avec trois causeries), Cossonay, Montreux et dans le canton de Genève.

Propagande. Outre des causeries à des sections pédagogiques de district, aux écoles normales, à des sociétés ou groupements, la propagande se fait surtout auprès du corps enseignant. Si l'administration de nos publications a parfois le sentiment de répéter éternellement les mêmes choses, il faut se rappeler que c'est toujours à d'autres enfants qu'elles s'adressent.

Finances. Nos journaux connaissent toujours les mêmes difficultés financières et si les déficits annuels sont minimes, c'est grâce aux subsides des autorités et la Fondation Pro Juventute.

Le versement de la S.P.V. (Fr. 200.— en 1954) est très précieux ; l'administration se fait un plaisir de renouveler au Comité central ses remerciements.

Baulmes, le 31 décembre 1954.

Le rapporteur : *J. Born.*

RAPPORT RELATIF A L'ACTIVITÉ DE LA CENTRALE DE DOCUMENTATION EN 1954

La Centrale de documentation connaît une activité sans cesse accrue depuis quelques années. En effet, le nombre des prêts en 1954 a été de 19 468, soit : 11 092 tableaux, 1616 boîtes de diapositives, 361 séries de vues pour l'épidiascope, 5962 films fixes et 437 livres.

Ce nombre des prêts est en augmentation d'environ 6 000 unités sur celui de 1952.

On demande de plus en plus de films fixes ; c'est pourquoi 741 films ont été achetés ces deux dernières années. En outre, en 1954, les collections ce sont enrichies de 270 tableaux, de 673 diapositives de format 5/5 cm. et de 100 livres pour la Bibliothèque du travail.

Pour que tous ces nouveaux objets puissent être commandés, la Commission a décidé de faire imprimer un nouveau catalogue. Ce sera un gros travail supplémentaire pour M. Edmond Rochat, directeur, qui se dévoue avec beaucoup de zèle pour donner toujours plus satisfaction aux membres du corps enseignant. C'est ainsi qu'il a revu toutes les séries de diapositives et qu'il a éliminé les clichés trop vieux ou « démodés ». Si les films fixes fatigués continuent à circuler, c'est qu'on n'a pas pu les remplacer. M. Rochat a traduit d'allemand en français les commentaires accompagnant les tableaux neufs. Ces commentaires, collés au dos des tableaux, rendront service à nos collègues.

Nous exprimons à M. Rochat notre reconnaissance pour le gros travail accompli avec intelligence à la direction de la Centrale. Nos vifs remerciements vont aussi à M. Marcel Porchet ; sa célérité est une des causes du développement constant de cette institution.

L'an dernier, la Commission avait demandé aux différentes Sections de la S.P.V. de désigner des commissions pour lui fournir des propositions et suggestions relatives à des vues géographiques de notre canton. Nous prions donc les présidents des Sections de demander à ces commissions d'envoyer leur rapport à M. Edmond Rochat, pour le 30 avril 1955.

La Commission de la Centrale de documentation exprime à la S.P.V. sa reconnaissance pour son subside, et vos délégués vous proposent de le maintenir.

Au nom de vos deux représentants :

A. Borloz.

COMMISSION DISCIPLINAIRE

En ce qui concerne le Corps enseignant, aucun cas n'a été soumis à la dite commission en 1954.

Edm. Viret.

RAPPORT SUR L'ACTIVITE DE LA COMMISSION LOCALE DES EMISSIONS RADIO-SCOLAIRES DE LAUSANNE : Année 1954

Activité de la Commission locale de Lausanne

En dehors de ses tâches habituelles, la Commission s'est penchée sur le problème de la télévision scolaire. Elle suit avec beaucoup d'intérêt les essais tentés en Suisse allemande dans ce domaine. N'avions-nous pas relevé, — lors de l'expérience faite d'une émission scolaire télévisée à Lausanne, en 1951 —, que cette expérience nous a permis d'entrevoir de voir même quel apport splendide la télévision apportera à l'enseignement scolaire en utilisant quelque chose de plus que le cinéma, c'est-à-dire, **l'immédiateté**. Ainsi l'enseignement se tiendra toujours plus près de la vie.

L'émetteur de la Dôle va entrer incessamment en activité ; la télévision scolaire va-t-elle s'implanter très prochainement dans nos classes ? Ne nous illusionnons pas ! Pour l'instant, les programmes ne seront diffusés que pendant quelques heures, et seulement le soir. Ensuite, le problème des récepteurs n'est encore pas résolu, celui des téléviseurs en sera encore un autre. Enfin, l'écran d'un récepteur est encore un peu petit pour toute une classe. Les expériences faites à l'étranger ont été probantes : la télévision ne donne-t-elle pas cet élément visuel qui fait défaut à la radio-scolaire.

Nous avons eu le regret d'enregistrer le départ d'un membre de la Commission locale de Lausanne, départ du reste déjà annoncé par les journaux. A notre tour, nous aimerions dire toute notre gratitude à l'égard de Monsieur Louis Jaccard, qui, pendant plus de 20 ans, a donné le meilleur de ses capacités et un dévouement inlassable à la cause radio-scolaire. N'a-t-il pas, — alors Chef de service de l'enseignement primaire —, à la création de la radio-scolaire dans notre pays, pris en mains la présidence de la Commission locale de Lausanne, et ne fut-il pas aussi, en alternance avec son collègue de Genève, président de la Commission régionale et délégué au Comité central.

N'est-ce pas à lui que nous devons l'introduction de cet enseignement supplétif dans nos écoles vaudoises ? Loin d'imposer l'usage des récepteurs dans les classes, il sut discerner ce qui avait de judicieux, d'utile, d'édifiant dans l'organisation des émissions scolaires, laissant à chaque maître la liberté de les offrir ou non aux élèves. Nous lui exprimons notre profonde reconnaissance pour l'œuvre accomplie et lui souhaitons nos vœux de bonne santé et d'heureuse retraite.

Programme

Les Commissions locales et nos studios romands ont mis au point à l'intention de nos écoliers de langue française, 40 émissions, dont 4 pour les élèves des écoles secondaires. Elles se répartissent de la façon suivante : 10 émissions consacrées à la musique, 7 à la littérature, 6 aux sciences, 5 à des évocations historiques, 4 à des sujets géographiques, 3 à l'art, 2 à des biographies, et les 3 dernières à un conte, à un reportage et à Noël.

Du concours de l'année dernière de textes d'émissions scolaires inédits ouvert à tous les membres du corps enseignant de la Suisse romande,

quelques travaux, primés ou non, ont été donnés durant cet exercice ; cette collaboration directe est fructueuse.

En Suisse allemande, on a imaginé de créer des émissions consacrées à l'étude de chefs d'œuvre de la peinture choisis dans les musées de notre pays. L'innovation principale était la mise à la disposition des élèves, — pour un prix minime —, de reproductions en couleur des toiles présentées au micro. L'expérience ayant admirablement réussi, le Tessin l'a également tentée avec succès. A son tour, la Commission régionale a décidé de s'intéresser à cet essai d'éducation artistique. Il est encore prématuré d'en tirer des conclusions. Selon les rapports déjà reçus et les commandes de ces productions en couleur, il semble que ces émissions plaisent également à nos jeunes auditeurs.

Feuilles de documentation

La Commission romande des programmes scolaires, toujours soucieuse de faciliter la tâche du corps enseignant, a décidé de publier une méthodologie sommaire traitant l'histoire, le développement et les règles d'application de la radio-scolaire, de façon à obtenir un rendement maximum de l'écoute des émissions. Chacune des trois séries de « Feuilles » comprendra une ou deux pages concernant cette étude. A la fin de l'été 1955, nous aurons ainsi une très modeste brochure résumant ce qu'il faut connaître de la radiodiffusion scolaire.

Nous ne nous lasserons jamais assez de répéter que ces « Feuilles de documentation », abondamment illustrés, sont nécessaires à une bonne préparation convenable des auditions et permettent de créer un « terrain » d'évolutions visuelles afin de suppléer ainsi en partie aux lacunes de la radiodiffusion.

Si vous désirez recevoir gratuitement et régulièrement un exemplaire pour votre classe, adressez-vous au Département de l'Instruction publique, Enseignement primaire.

Rapports d'écoute

Nous remercions le corps enseignant qui prend la peine de nous envoyer ces rapports d'écoute. Mais nous désirerions en recevoir encore davantage. C'est le seul moyen à la Commission de connaître le rendement d'une émission. Sans ce contrôle permanent, comment peut-elle améliorer ces émissions ? Oserions-nous, encore une fois, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, vous prier de bien vouloir répondre à ces questionnaires. Votre collaboration active servira non seulement la radio-scolaire, mais également votre enseignement. Merci d'avance.

Appareils récepteurs

Cette année encore, quelques postes récepteurs ont été distribués, grâce à l'« Action romande des aveugles et invalides » et au ramassage des annuaires téléphoniques par nos écoliers. Vous direz peut-être : il appartient aux autorités scolaires de doter nos classes d'un appareil, puisque cet équipement est purement pédagogique. Néanmoins, convenons que c'est au maître et à la radio de susciter l'intérêt de ce problème capital, et d'agir sur les autorités pour qu'elles fassent ce qui est en leur pouvoir. Il est possible d'obtenir d'excellents postes à des conditions avantageuses.

Gratitude

Permettez-moi d'attirer votre attention sur un point essentiel : parents, maîtres et élèves ne se rendent peut-être pas du tout compte des détails du mécanisme de l'organisation radio-scolaire : toutes les dépenses générales d'ordre administratif sont supportées par la Direction suisse de radiodiffusion. A ces dépenses s'ajoutent tous les frais des émissions elles-mêmes ; ce sont nos deux studios romands qui prélèvent chacun sur leur propre budget les sommes nécessaires à ces tâches. Aussi notre reconnaissance va aux Directeurs des studios, M. J.P. Méroz, à Lausanne et M. René Dovaz, à Genève, qui, de plus mettent un personnel compétent à notre disposition.

Notre gratitude va encore aux membres de la Commission locale, à son nouveau président, M. Adrien Martin, Chef de l'enseignement primaire, à qui nous souhaitons un plein succès dans ses réalisations, et qui, par le truchement du « Bulletin officiel » permet d'atteindre les membres du corps enseignant pour toute communication concernant la radio-scolaire, et enfin à vous, chers collègues, qui offrez des émissions à vos élèves et qui mettez encore très souvent vos appareils à la disposition de vos classes.

Chavannes-Renens, le 7 janvier 1954.

Ernest Bignens, instituteur,
Membre de la Commission locale de Lausanne.

ŒUVRE SUISSE DES LECTURES POUR LA JEUNESSE

Vente des brochures. Le chiffre des ventes de l'année dernière n'est pas encore définitivement établi ; on espère pourtant qu'il dépassera les 110 000 exemplaires, chiffre atteint en 1953 par la Suisse romande. Un tel résultat entraîne tout naturellement l'édition d'un plus grand nombre de brochures nouvelles en 1955. On s'étonne pourtant de l'indifférence, voire de l'hostilité, qu'un trop grand nombre de membres du corps enseignant témoignent à notre œuvre. Si tous les instituteurs et les institutrices de Suisse romande acceptaient de montrer à leurs élèves le choix de brochures que leur adresse une ou deux fois l'an leur dépositaire de district, ce ne serait pas 100 000, mais 200 000 exemplaires qui se vendraient chaque année. Les éditions pourraient être de 15 000 exemplaires au lieu de 10 000 et le prix de revient diminuerait de telle sorte que la vente couvrirait tous les frais, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Un sérieux obstacle à la diffusion des éditions OSL réside dans le refus systématique opposé par les kiosques et les librairies (sauf Weber, jouets, Payot et Marguerat, à Lausanne) de vendre nos brochures. La raison ? Leur prix trop bas et la marge de bénéfice insuffisante à leur avis. Pourtant, le succès que remporte chaque année notre stand au Comptoir suisse (5800 exemplaires vendus en 1954) prouve bien l'intérêt qu'éveillent nos publications chez les parents et leur satisfaction de savoir qu'il existe des lectures bon marché et intéressantes destinées à leurs enfants.

Malgré des ventes de propagande organisée dans les cantons de Fribourg et du Valais, malgré l'appui que nous assurent les départements de l'Instruction publique, nous avons été fort déçus des résultats obtenus dans ces deux régions de la Suisse romande, sauf dans deux ou trois districts où des éducateurs dévoués ont compris le but que nous poursuivons.

Signalons enfin l'heureuse initiative de notre dépositaire de Crissier ; la commission scolaire de cette localité remet à la plupart des élèves une brochure OSL à titre d'encouragement ou de récompense, lors de la séance de clôture de l'année scolaire. Une autorité scolaire qui comprend la nécessité de lutter contre la mauvaise « littérature » offerte aux jeunes par les kiosques et les magasins de tabac ! Puisse son exemple être imité ailleurs.

Concours. Le centre de Lausanne a organisé un 4^e prix littéraire et un 1^{er} concours d'illustration avec l'aide financière d'un généreux anonyme et du Fonds cantonal vaudois des arts et des lettres. Ces concours nous ont procuré un manuscrit pour enfants de 7 ans, un autre pour ceux de 8 ans, et deux pour les enfants de 9 à 11 ans.

Dans le courant de l'année sont sorties de presse 9 brochures nouvelles et deux rééditions tandis que 13 brochures mentionnées dans la liste de janvier 1954 ne peuvent plus être livrées.

Collaborateurs. Nous exprimons notre vive reconnaissance à tous les collègues qui comprennent l'utilité de notre œuvre et qui encouragent leurs élèves à lire nos brochures. Grâce à eux, des milliers d'enfants prennent le goût de lectures saines qui les amèneront peu à peu à des livres de valeur.

A tous les dépositaires de district, au comité de lecture et plus particulièrement à M. Jean Pochon, ancien inspecteur scolaire, nous disons un chaleureux merci.

Le délégué de la SPV à l'Œuvre suisse des lectures,

A. Chabloz.

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS DE LA S.P.V. A LA CAISSE DE PENSIONS

L'assemblée des délégués à la caisse de retraite formée, rappelons-le, de 30 membres (15 représentants du personnel, 15 représentants de l'Etat), a siégé 4 fois en 1954 et a dû s'occuper essentiellement de projets de révision. Ces textes nouveaux, qui depuis lors ont été votés par le Grand Conseil, ont acquis force de loi.

Il s'agit de modifications de détails, mais qui ont pourtant leur importance parce qu'elles sont une première faille dans certains principes de la loi du 12 décembre 1951 qui paraissent jusqu'à maintenant intangibles. L'expérience, une fois de plus, montre que les solutions techniques les plus parfaites ne valent rien, si elles ne sont pas au service des besoins les plus profonds de l'homme.

Voyons succinctement les changements qui intéressent le corps enseignant primaire.

1. Statut général des fonctions publiques cantonales

L'art. 71 est complété comme suit :

Cas d'invalidité excepté, le fonctionnaire qui, après 10 ans de service, mais avant l'âge de la retraite, est renvoyé pour justes motifs sans faute de sa part, obtient :

a) s'il a moins de 20 années d'assurance, une indemnité égale, pour chaque année de service, à 10 % du dernier traitement assuré ;

b) s'il a 20 années d'assurance au moins, une pension calculée selon le tableau I annexé à la loi ; l'Etat prend à sa charge le déficit technique causé par le versement de cette pension anticipée.

Cet article fait intervenir une notion juridique nouvelle : le renvoi pour justes motifs *sans faute de l'intéressé*. Que faut-il entendre par là ? L'art. 89 du statut prévoit déjà le cas de renvoi pour justes motifs, mais il y mêle les justes motifs honorables (par ex. l'invalidité) à ceux qui ne le sont guère (la faillite, la saisie frauduleuse). Il est donc judicieux pour nous que le législateur ait prévu, entre ces cas extrêmes, des cas qui peuvent être l'objet de litiges avec l'autorité : pertes de mémoire, troubles caractériels qui rendent difficile la tenue d'une classe, vieillissement prématuré, etc. L'art. 91 nouveau complète encore heureusement cette disposition en autorisant l'autorité à accepter la démission du fonctionnaire qui se trouve dans les conditions de l'art. 71 ci-dessus tout en le laissant au bénéfice de cette disposition. Nous pensons qu'il n'est pas à craindre que l'autorité abuse de ces possibilités nouvelles, puisque l'Etat s'engage à payer le déficit technique causé par ces retraites anticipées.

2. Loi sur la caisse de pensions de l'Etat de Vaud

Art. 123. — La modification de cet article est une bonne nouvelle pour les retraités au bénéfice des dispositions transitoires. Le montant de la fortune qu'on prend en considération pour le calcul de l'allocation est haussé de 20 000 à 75 000 francs, son revenu étant supputé à 3 %. Cette mesure sera particulièrement bien accueillie par les retraités propriétaires d'une villa, qui étaient les premières victimes de la disposition antérieure.

Art. 119. — Il s'agit d'une faveur accordée aux gendarmes entrés au corps avant le 1er septembre 1943 : ils ont droit à une pension calculée selon le tableau I s'ils prennent leur retraite avec 30 ans d'assurance et à 55 ans d'âge, l'Etat payant le déficit technique occasionné par cette retraite.

Il n'est pas dans nos attributions d'expliquer les raisons qui ont motivé cette disposition nouvelle de la loi, mais les délégués de la S.P.V. ont cru bon lors de la discussion de cet objet de ne pas faire d'objections. En effet, au moment où le comité central envoie un mémoire à la Fédération des fonctionnaires revendiquant en particulier le droit de prendre une retraite à 55 ans (hommes) et 50 ans (femmes) avec réductions selon le tableau I, cette première mesure d'exception ne peut qu'être un argument en notre faveur.

Etat financier

Le bilan d'entrée a été établi, mais n'a pas encore été publié.

Echallens, le 30 décembre 1954.

Au nom des délégués : *James Mivelaz*.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESSE

Notre collègue Maibach, de la Tour-de-Peilz, fort connu par ses nombreux articles dans nos divers quotidiens et revues, s'est joint à la Commission de presse. Qu'il en soit remercié ! Il trouvera dans notre commission un champ d'activité vaste et divers, et il pourra faire profiter la Commission de presse de sa déjà longue activité journalistique.

Au mois de février 1954, alors que la réforme de l'Enseignement secondaire accaparait les colonnes de nos journaux et que, un peu partout, des assemblées discutaient de dite réforme, le soussigné avait entrepris l'organisation d'un forum Radio-Lausanne sur la question de l'âge d'entrée dans les collèges. Maître Nordmann avait même accepté. Mais c'était compter sans le caractère fugace de l'actualité. En peu de semaines, la réforme scolaire à trois visages a cédé la place à certains Bidault, Chou-en-Lay, Molotov, Pioheng et tutti quanti. « Sic transit... »

Cependant, la Commission de presse reprendra cette question du forum, au moment favorable... s'il se présente...

Nos membres ont continué, chacun dans son secteur, si l'on peut dire, à publier des articles dans nos divers journaux. On croit discerner, par ci, par là, quelque lassitude ou quelque réticence à faire paraître notre prose.

C'est pourquoi la Commission de presse s'est demandé s'il n'est pas opportun de développer son activité dans d'autres directions. Faut-il, comme dans le Jura bernois, créer des sortes de « répondants » qui seraient prêts à réfuter par la plume des articles malintentionnés ou fantaisistes ? D'autre part, qui pourrait nous faire connaître de tels articles ? Ces questions ont été longuement examinées par notre commission dans sa longue séance du 6 décembre dernier.

Pour le moment, elle n'est encore arrivée à aucune conclusion. Elle a estimé que de nouvelles forces devaient venir grossir ses rangs et qu'elle devait resserrer les liens qui unissent ses membres pour obtenir une meilleure coordination dans son activité.

Vœux pies ou résolutions pseudo-politiques ? Que non pas ! Et cela d'autant moins que de nouvelles tâches attendent la SPV : Loi primaire, modifications du Statut, défense de notre association, etc.

Assez de travail en perspective pour 1955, qui sera la septième année d'existence de la Commission de presse SPV.

L. Campiche.

ECOLE PESTALOZZI

Asile rural vaudois, ECHICHENS

Nos enfants. Ils sont 64 garçons, répartis dans trois classes : celle des grands, dirigée par M. Mauël, celle des moyens, par M. Eperon et les petits, avec Mme Amiguet.

Nos collègues qui utilisent les méthodes d'enseignement les plus modernes, travaillent avec beaucoup de cœur et de compréhension et obtiennent, avec certains élèves, des résultats surprenants.

Après vingt ans d'effort... et, en particulier, depuis 1946, Comité et Direction se sont préoccupés des transformations que devait subir notre Etablissement pour obtenir une meilleure influence éducative sur les garçons qui lui sont confiés. Ces efforts ont heureusement abouti, puis-

que le 30 juin 1954, lors de l'Assemblée générale des membres et des amis de l'Association de l'Ecole Pestalozzi, eut lieu une brève, mais émouvante cérémonie d'inauguration des travaux. Ceux-ci, commencés le 9 septembre 1954 et comprenant la construction du bâtiment central et de 2 pavillons, sont bien avancés, puisque le 31 décembre 1954 a été posée la dernière tuile. Nous adressons de vifs remerciements à tous ceux qui ont œuvré pour cette belle réalisation, en particulier, à notre dévoué président, M. le Dr Guisan, à MMmes J. Besson, directeur et à M. Ad. Martin, chef de service.

Les comptes, dont vous avez tous reçu un résumé, ont été vérifiés soigneusement par le Bureau fiduciaire de M. Burdet, à Morges, puis par la Commission de gestion comprenant MM. J.-C. Wuarchoz, l'Isle, et André Martin, instituteur, Etoy, délégué de la S.P.V. Ils ont été acceptés à l'unanimité, par l'Assemblée générale, le 30 juin 1954.

Une bonne marraine... c'est notre S.P.V. qui, en 1938, grâce aux efforts de M. Ernest Savary, sauva notre institution de la faillite en acceptant de devenir sa marraine. Dès lors, soit pendant 27 ans, elle s'engagea à soutenir et favoriser la collecte annuelle faite dans les classes primaires vaudoises ; celle de 1954 a rapporté la belle somme de 44 000 fr. Merci à la S.P.V. et, par elle, à la Jeunesse de nos écoles.

Notre joie, mes chers collègues, sera de vous faire visiter les nouveaux bâtiments d'Echichens : vous aurez plaisir à constater que vos efforts et ceux de vos élèves n'auront pas été vains.

Mais... tout n'est pas fini : la construction de nouveaux bâtiments augmentera sensiblement les frais généraux de l'Institution, c'est pourquoi, nous inspirant des idées de Pestalozzi, dont notre école porte le nom, nous voulons redoubler d'efforts pour soutenir cette œuvre magnifique et apporter du bonheur à nos petits protégés, car, n'est-il pas vrai, rien n'est si triste que de sentir des enfants malheureux !

Gollion, le 31 décembre 1954.

Fr. Chapuis.

COLLECTIVITÉ S.P.V.

de la Société vaudoise de Secours mutuels

L'effectif de la collectivité S.P.V. augmente régulièrement. Il approche actuellement du millier. De plus en plus, les nouveaux affiliés s'assurent également pour une indemnité journalière d'hospitalisation. C'est une heureuse mesure car les séjours en clinique ou en chambre privée d'un Etablissement hospitalier coûtent toujours fort cher et les prestations ordinaires de l'assurance ne couvrent pas tous les frais.

Dès le 1er janvier 1954, tous les membres de la collectivité ont été assurés contre les redoutables conséquences financières de la poliomyélite. Un de nos membres, malheureusement, a été au bénéfice des prestations très étendues que prévoit cette assurance. Rappelons que, pour 1 fr. 50 par an, on peut obtenir 5 000 fr. de frais de guérison, complémentaires aux prestations ordinaires de la Caisse, et, en plus, une indemnité de 20 000 fr. à 50 000 fr. en cas d'invalidité.

Comme on l'a déjà expliqué dans le No 42 du 20 novembre 1954 de l'« Educateur », le comité central a accepté, vu les raisons invoquées par

la S.V.S.M., une augmentation modeste de 75 centimes par mois des cotisations. Cette hausse ne s'applique pas aux enfants ni aux adolescents. L'augmentation de recettes permettra pendant quelques années, espérons-le, d'enregistrer un excédent actif lors du bouclage des comptes de fin d'année. (Au cours des dix dernières années, l'excédent passif s'était monté au total à une quinzaine de mille francs !)

Souhaitons qu'en 1955, la collectivité SPV continue à rendre d'utiles services à nos membres atteints par la maladie et que chacun se rende bien compte que, dans une société mutualiste, la santé des uns permet de pallier les conséquences financières de la maladie des autres. Le secrétaire-caissier renouvelle à tous les membres de la collectivité sa reconnaissance pour la gentillesse qui lui est constamment témoignée à l'occasion d'échanges épistolaires ou téléphoniques !

Fernand Petit.

RAPPORT SUR L'EXERCICE 54 DE LA COLLECTIVITÉ-ACCIDENTS DE LA S.P.V.

L'Etat envisage pour tous ses employés une assurance-accidents non-professionnels. Les pourparlers durent.

Quelle que soit la position prise, il n'y a aucune crainte à faire partie de la collectivité S.P.V. Les contrats seraient annulés ou ramenés aux nouveaux tarifs généraux.

En conséquence, la forme adoptée est la plus avantageuse d'autant plus que la surprime moto est ramenée au tarif scooter.

La notion d'assurance est acquise, spécialement auprès des jeunes, d'où augmentation sensible du nombre des assurés l'année dernière.

550 membres à fin 1954.

Le secrétaire-caissier : *P. Jaquier.*

AIMEZ-VOUS CHANTER ?

— Bien sûr !... — Alors, collègues de la Broye, venez nombreux grossir nos rangs. Le Chœur mixte du corps enseignant de la Broye, qui se prépare pour le concert d'arrondissement de Bulle, se réjouit de vous accueillir. Renseignements chez L. Buttex, à Lucens.

GENÈVE

UN TUYAU, S. V. P. !

La Commission des Organisations éducatives de « Fraternité Mondiale », a organisé un concours dans les écoles du Grand-Duché de Luxembourg.

Neuf travaux ont été primés par le Comité qui désire offrir aux deux premiers lauréats, un séjour de deux à trois semaines, en Suisse, pendant les vacances de l'été 1955.

Ces deux lauréats — un garçon et une fille de l'école secondaire — devraient être placés dans une famille ou dans un Camp de Jeunesse, à titre gratuit, sinon à des conditions très avantageuses. Aussi serions-nous très reconnaissants aux collègues qui seraient en mesure de nous indiquer quelques possibilités relatives à un tel séjour. Nous les en remercions d'avance.

Prière de passer les tuyaux à M. R. Chabert, instituteur, quai Capo d'Istria 13, Genève.

R. Ch.

U.I.G. — DAMES

ASSEMBLÉE DU 15 DÉCEMBRE 1954

M. Chapot nous a préparé une série de gravures, d'affiches et de dessins illustrant d'une manière frappante l'évolution de la peinture de 1900 à nos jours. Partant de ces documents, le conférencier nous prouve facilement que le goût est dans une grande proportion une question de mode. Les grands peintres, que nous admirons aujourd'hui (Renoir, Degas, Cézannes, etc.) ont été traités d'incapables par leurs contemporains.

Ne sommes-nous pas trop en retard dans nos écoles ? Telle est la question que nous pose M. Chapot. Nous faisons aimer aux enfants les choses à notre goût. Nos élèves sont sensibles à la publicité moderne qui les frappe et nous leur enseignons des choses qui ne les touchent pas. Une source d'inspiration qui ne vieillira jamais est la nature. Par exemple, une feuille, même sans interprétation, peut fournir de nombreux motifs de décoration, en variant le rythme ou la couleur ; de même les insectes et les poissons. Mais, attention à la stylisation, qui date beaucoup plus vite. Variations aussi les techniques, chablon, décalque ou décoration à la pomme de terre donnent des effets différents.

Mlle R. Quartier remercie M. l'inspecteur de dessin de son exposé si intéressant qui nous aidera à enrichir notre enseignement de dessin.

M. Th. B.

U. A. E. E.

Chères Collègues,

Une nouvelle année est commencée, que je vous souhaite à toutes véritablement bonne et heureuse. Bonne dans l'accomplissement de votre tâche et satisfaisante au possible. Heureuse au sein de votre famille, sans souci de santé, sans problème grave à résoudre.

Pour notre Amicale aussi, je forme des vœux chaleureux. Nous ne savons pas ce que 1955 lui réserve ; j'espère, toutefois, que cette année verra couronnés de succès les efforts prodigués par le comité et qu'elle nous apportera la réalisation de nos espoirs.

Mais avant d'écrire sur cette page blanche qu'est 1955, il est bon de feuilleter le livre de 1954. C'est pourquoi vous êtes conviées à une

séance d'information

qui aura lieu le **mercredi 26 janvier, à 17 h.**, à l'Ecole de Malagnou.

Vous y entendrez l'exposé de nos démarches auprès du D.I.P., la réponse qui nous a été donnée et vous y apprendrez une ou deux choses d'un intérêt direct pour vous.

Nul doute que vous serez donc toutes présentes à cette séance.

A bientôt, chères Collègues !

F. Schnyder.

NEUCHÂTEL

COMITÉ CENTRAL

Pour liquider les affaires courantes avant la fin de l'année, le C. C. fut convoqué le 18 décembre.

Tout le détail de nos futures revendications et la teneur du projet de statut à présenter aux autorités fut repris, commenté, discuté. Nous en avons assez parlé ici ces derniers mois pour nous dispenser d'y revenir.

En plus, la question du passage des élèves primaires à l'Ecole secondaire ou au progymnase fut soulevée et se révéla si importante et impérieuse qu'on proposa de la soumettre aux sections de district pour l'étudier et rapporter. Elle a déjà été examinée dans certains milieux où l'on est d'avis que des mesures doivent être prises pour parer à l'inconfort de la situation actuelle.

Enfin, l'enseignement du vocabulaire a aussi fait l'objet d'un court débat.

W. G.

INSTITUT NEUCHATELOIS — CONFÉRENCE PETITPIERRE

Le président de la Confédération donnera, le

Samedi 29 janvier 1955

une conférence sur le « **Le fédéralisme suisse** ».

Chacun y est invité puisque la S. P. N. est membre collectif de l'I. N.

W. G.

NÉCROLOGIE

† **William Porret (1898-1954)**. Dans la nuit de Noël, la mort subite de notre collègue a frappé cruellement sa famille, ses amis, le sympathique village de Travers, la S. P. N.

Né à Neuchâtel, William Porret y passa toute sa jeunesse. Attiré par l'étude, avide de connaissances, il fréquenta l'Ecole secondaire, puis l'Ecole normale et obtint en 1916 le brevet d'instituteur. L'année suivante, il fut nommé à Travers où il dirigea la classe supérieure pendant 37 ans et demi, sans manquer une heure pour cause de maladie.

Maître ferme, exigeant, mais compréhensif, enthousiaste, il aimait ses élèves, il savait leur communiquer son savoir, son goût du bel ouvrage. Homme de bon sens, modeste et courtois, les grands mots le hérissaient. Il aimait à dire, citant son cher Péguy : « Je fais simplement mon métier ». Ceux qui ont eu le privilège de le bien connaître savent que sous cette modestie se cachaient une belle culture, une insatiable curiosité d'esprit, une persévérance et une bonté sans défaillance.

Il avait adopté son cher village de Travers ; il avait bien compris que le rôle de l'instituteur ne s'arrête pas au seuil de sa classe. Membre zélé du chœur d'hommes « l'Espérance », il en fut le directeur pendant 14 ans. Il fonda et dirigea également le chœur mixte paroissial. Tout au long des années, il mit joyeusement son temps, ses forces, ses talents au service de la communauté.

Notre collègue fut aussi un membre dévoué de la S. P. N. à laquelle il était très attaché. Il fut à plusieurs reprises président de la section du Val-de-Travers, membre du comité central de la S. P. N. où il assumait les fonctions de caissier, de 1944 à 1950, et enfin vice-président de la S. P. R. de janvier 1951 à fin juin 1952. Il apporta à ces divers postes son jugement sûr, pondéré. Ses avis mesurés et réfléchis étaient fort appréciés. William Porret a bien mérité de la S. P. N.

Les graves difficultés dans lesquelles notre société se débat depuis plusieurs années l'ont constamment préoccupé. Pourquoi ne pas le dire ? il en a beaucoup souffert. Quand il a constaté que la majorité suivait

une voie qu'il ne pouvait approuver, il s'est retiré sans bruit, ferme dans ses convictions.

C'était une vraie joie pour lui de recevoir ses collègues, ses amis. Que d'heures nous avons passées dans son bureau accueillant à parler musique, littérature, sciences. Tout l'intéressait. Il faisait bon le voir s'enthousiasmer pour ses auteurs préférés, saisir un volume de sa belle bibliothèque, lire une page de Péguy, de Beaudelaire, écouter un disque de Schubert ou de Debussy, évoquer ses séjours à Paris, parler de la France qu'il aimait.

Ces derniers mois, sentant ses forces faiblir, il fit face à la maladie courageusement. Sans s'apitoyer sur lui-même, il a tenu sa classe jusqu'au dernier jour du trimestre, il a fêté Noël avec ses élèves, puis il est tombé.

Nous rendons hommage à cette vie simple et vaillante, nous nous inclinons avec respect devant la tombe de notre ami. A sa compagne dévouée, à ses enfants et petits-enfants, nous disons au nom de tous ses collègues, notre profonde sympathie.

Marc Jaquet.

« A. C. N. M. C. P. » — SECTION NEUCHÂTEL-MESSIEURS

Afin de reprendre sérieusement l'entraînement physique hebdomadaire et en fixer le jour, un questionnaire a été préalablement envoyé à **soixante** collègues intéressés. Or à l'heure actuelle, **onze** seulement ont daigné répondre ! Nous engageons ces « mordus » à décider les indécis et attendons encore de nombreuses réponses d'ici au 20 janvier !

F. Perret, Valangines 40, Neuchâtel.

JURA BERNOIS

STELLA JURENSIS

Conformément à ce qui avait été convenu à l'Assemblée générale de novembre 1953, la promotion 1947 a transmis les charges du Comité à la promotion 1954, lors d'une réunion tenue à Moutier samedi 11 décembre.

Le nouveau comité de Stella Jurensis a décidé, d'entente avec son prédécesseur, d'organiser le Bal stellien le samedi 22 janvier 1955. L'assemblée générale aura lieu le même jour à 17 heures.

Une formule d'inscription parviendra ces prochains jours à tous les Stelliens. Nul doute que tous les sociétaires se donneront rendez-vous à Porrentruy le 22 janvier 1955.

EXAMENS DU BREVET D'INSTITUTEUR ET D'INSTITUTRICE

Les examens du brevet d'instituteur primaire auront lieu à Porrentruy les 23 et 24 février, 18, 28 et 29 mars et 25 et 26 avril 1955 ; ceux du brevet d'institutrice se dérouleront à Delémont les 3, 4, 7, 8 et 17 mars et le 1er avril. Le 2 avril est réservé aux examens du brevet de capacité pour l'enseignement de la langue allemande dans les écoles primaires supérieures, examens qui auront lieu à Moutier. Les examens du brevet de maîtresse d'école enfantine se dérouleront à l'Ecole normale de Delémont, les 3, 4, 10, 11 et 21 mars.

Ecoles Ménagères de la Suisse romande

dans vos leçons, donnez la préférence aux

BONNES PÂTES ALIMENTAIRES fabriquées en pays romand :

La Timbale

Yverdon et Fribourg



Sandoz-Gallet S.A.

Nyon

PATES

Sargal

avec

Chèques SILVA

« Pâtes de Rolle »

Rolle



LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions Chrésiennes de Jeunes Gens et des Sociétés de la Croix-Bleue

recommande ses restaurants à

Colombier

(Ntel) : Restaurant sans alcool D.S.R. Rue de la Gare 1. Tél. 6 33 55.

Lausanne

Restaurant sans alcool du Carillon. Terreaux 22 (Place Chauderon). Parc pour voitures à côté du restaurant, place Chauderon. Tél. 23 32 72.

Restaurant de St-Laurent (sans alcool). Au centre de la ville (carrefour Palud - Louve - St-Laurent). Parc pour voitures à côté du restaurant, place de la Riponne. Tél. 22 50 39.

Dans les deux restaurants, restauration soignée - Menus choisis et variés.

Neuchâtel

Restaurant Neuchâtelois sans alcool - Faubourg du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide -

Prix modérés - Salles agréables et spacieuses. Tél. 5 15 74.

Venez passer vos vacances et week-end
dans la plus belle région des Alpes vaudoises

Gryon - Barbolesaz - Villars - Bretaye

Beaux champs de ski, nombreuses pistes de descente balisées
Billets du dimanche toute l'année

Funiski Bretaye-Chamossaire

Télési Bretaye-Chaux-Ronde

Télésiège Chavannes-Bretaye Télésiège Bretaye-Petit-Chamossaire

Chemin de fer Bex-Villars-Bretaye

Aux sports d'hiver avec le chemin de fer

MARTIGNY - CHATELARD - CHAMONIX

Billets spéciaux de sports d'hiver, à prix réduits, à destination de
CHAMONIX - MONT-BLANC MONTROC / COL DE BALME

et **LA CREUSAZ** (1800 m.)

Télésiège des Marécottes (1100 m.) station de la ligne Martigny-Chamonix. Du soleil - De la belle neige - Des pistes à la portée de tous, dans un cadre merveilleux, face à un panorama s'étendant du Mont-Blanc au Cervin.

TÉLÉSKI DE GOLETTAZ (de 1800 à 2300 m.)

A l'arrivée du télésiège :

LE GRAND RESTAURANT DE LA CREUSAZ

avec ses spécialités de râclettes, fondues, viande séchée, ses diners de salé maison et gigot d'agneau.

Dortoirs pour 150 personnes sur matelas

Même maison : Café de la Place à Martigny

Marcel et Miquette Darbellay

Vos vacances blanches

AU PAYS DES TROIS DRANSES

par le chemin de fer

MARTIGNY-ORSIÈRES et ses cars automobiles

Service d'hiver pour Champex, Bourg-St-Pierre, Praz-de-fort

VERBIER: Son télésiège, ses skilifts, ses magnifiques pistes

CHAMPEX: Son télésiège et sa piste de la Brea

Renseignements, prospectus, guides pour skieurs : Direction, M.O. Martigny. Tél. (026) 6 10 70

Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

Magasin et bureau Beau-Séjour 8

Téléphone permanent 22 63 70

POMPES FUNÈBRES
OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation



Pour toutes vos opérations
bancaires adressez-vous à

LA SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE

GENEVE LAUSANNE
NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE NYON AIGLE MORGES

Capital et Réserves Fr. 226 millions

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

396

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

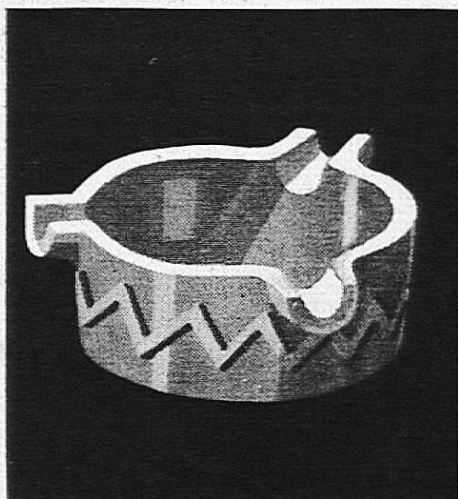
Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique



Les enfants seront enthousiasmés

si, lors des leçons d'histoire naturelle ou de géographie, vous leur donnez l'occasion de faire du modelage, pour alterner avec le dessin. Quel que soit le sujet proposé — une vieille ferme, une route de montagne, un terrier de renard —, les enfants rivaliseront d'émulation et ce seront peut-être des écoliers médiocres, ou les plus faibles même, qui remporteront la victoire. Vous aussi, donnez à vos écoliers l'occasion de s'initier au modelage! La terre à modeler Bodmer vous rendra d'excellents services à cet effet. Son prix est très avantageux. Sur demande, nous vous enverrons volontiers un échantillon gratuit. Mode d'emploi contre envoi de 50 cts en timbres-poste. Etude approfondie par M. A. Schneider, instituteur à St-Gall, Fr. 1.40. Envoi rapide partout, par la poste ou par chemin de fer.

E. BODMER & Cie
Fabrique d'argile à modeler, Zurich

Uetlibergstrasse 140
Téléphone (051) 33 06 55

29 janvier

le gros lot
100.000



Vos imprimés

*seront
exécutés
avec goût
par l'*

Imprimerie
CORBAZ S.A.
Montreux

CAFÉ ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat